

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5015

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de trois bâtiments situés dans l'ensemble immobilier Les Angelières : Les Cerisiers, Les Erables et Les Saules, au 34, route de Saint Romain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 3 avril 2006, la communauté urbaine de Lyon a acquis, au prix de 4 540 643 €, trois immeubles partiellement occupés, situés 34, route de Saint Romain à Saint Cyr au Mont d'Or, en vue de réaliser une opération de logement social.

Il s'agit :

- du bâtiment E, dénommé Les Saules, composé de deux étages sur rez-de-chaussée et demi sous-sol, comportant 15 logements d'une superficie totale de 684 mètres carrés, 15 caves, un jardin privatif et 18 emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle cadastrée sous le numéro 564 de la section AK pour 1 746 mètres carrés,

- du bâtiment B 4 dénommé Les Cerisiers, composé d'un étage sur rez-de-chaussée, comportant 8 logements d'une surface totale de 499 mètres carrés, 3 jardins privatifs et 9 emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle cadastrée numéro 565 de la parcelle AK pour 1 230 mètres carrés,

- d'un bâtiment B 5 dénommé Les Erables, composé d'un étage sur rez-de-chaussée, comportant 8 logements d'une surface totale de 506 mètres carrés, 3 jardins privatifs et 9 emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle numéro 566 sur la parcelle AK pour 1 230 mètres carrés.

La surface habitable totale est de 1 689 mètres carrés.

L'Opac du Grand Lyon réhabiliterait les immeubles en cause pour un coût de travaux estimé à 254 328 € hors taxes minimum. Ce tènement ferait l'objet d'un bail emphytéotique de 55 ans consenti à l'Opac du Grand Lyon aux conditions ci-après :

- un droit d'entrée de 2 502 871 €,
- le paiement d'un loyer d'un euro symbolique pendant les 40 premières années et de 208 560 € annuels pendant la période comprise entre la 41^e et la 55^e année.

A l'issue du bail, la propriété du bien immobilier mis à disposition reviendrait à la Communauté urbaine avec toutes les améliorations apportées par l'Opac du Grand Lyon et ce, sans indemnités.

Ces conditions ont été acceptées par la direction des services fiscaux le 27 novembre 2006 ;

Vu ledit projet de bail ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse de mise à bail qui lui est soumise concernant la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, des immeubles communautaires situés 34, route de Saint Romain à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette de 2 502 871 € sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 750 200 - fonction 020 - opération n° 1212.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,